



Espèce protégée

Truite commune

Salmo trutta (Linnaeus, 1758)

Liste rouge UICN des poissons d'eau douce menacés de France métropolitaine (2008) : **LC** – Préoccupation mineure (listé *Salmo trutta*)

Réglementation

Seul le texte officiel fait foi

■ Arrêté du 8 décembre 1988 : article 1

L'arrêté concernant la Truite commune interdit toute destruction ou enlèvement des œufs. La protection de ses habitats (dont les lieux de reproduction) interdit toute intervention sur ces milieux particuliers à l'espèce et tout type de travaux susceptibles de les altérer ou de les dégrader.

Liste des poissons protégés sur l'ensemble du territoire national :
<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000327373>

■ Arrêté du 23 avril 2008 : article L432-3 CE

Le fait de détruire les frayères ou les zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole est puni de 20 000 euros d'amende, à moins qu'il ne résulte d'une autorisation ou d'une déclaration dont les prescriptions ont été respectées ou de travaux d'urgence exécutés en vue de prévenir un danger grave et imminent (les modalités d'identification des frayères ou les zones de croissance ou d'alimentation sont précisées aux articles R432-1 à R432-1-5).

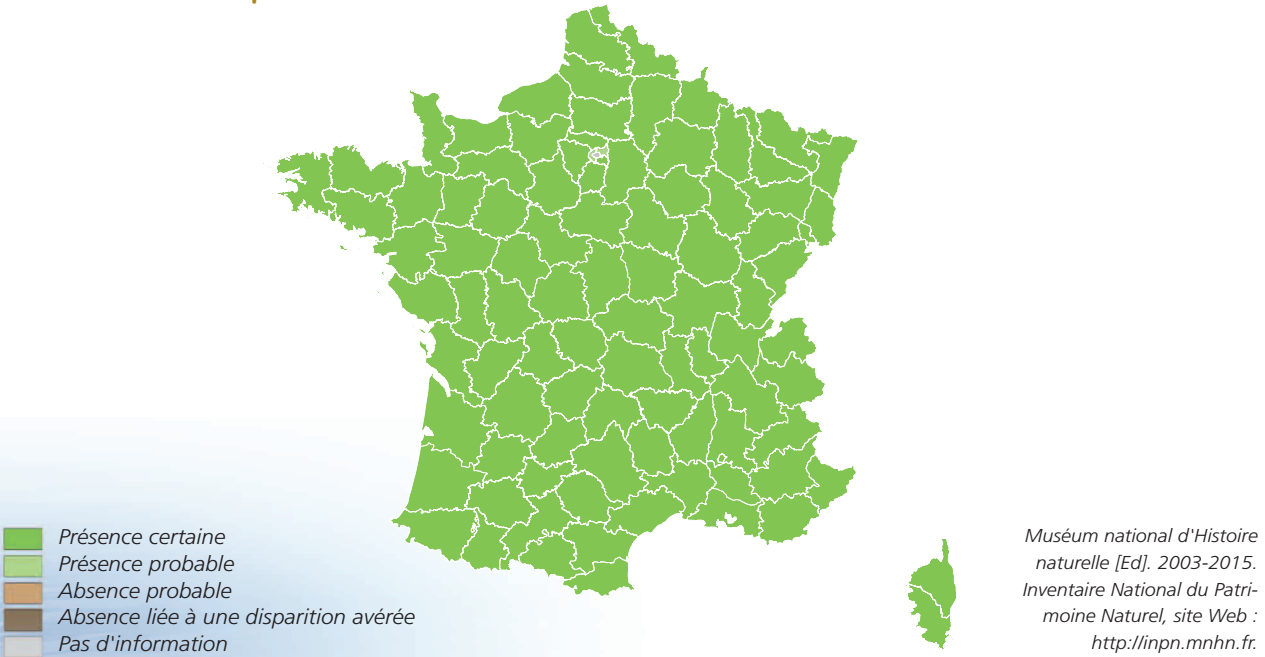
Liste des espèces de poissons et de crustacés et la granulométrie caractéristique des frayères en application de l'article R. 432-1 du code de l'environnement :
<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018771291>

■ Pour tout projet, veuillez-vous renseigner auprès des organismes scientifique et technique compétents (établissements publics - Onema, ONCFS ; associations locales - fédération de pêche, associations naturalistes... ; bureaux d'études) ou vous rapprocher des services de l'État instructeurs de votre région (services chargés de l'environnement au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DRIEE en Île de France) ou au sein des directions départementales des territoires).

👉 Guide "espèces protégées, aménagements et infrastructures", Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Guide-especes-protégees.html>

■ Les valeurs présentées dans cette fiche sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques, de l'altitude et de la latitude, et des caractéristiques propres à chaque population.

Carte de répartition actuelle



Habitats

■ Généralités

L'espèce fréquente les cours d'eau allant du torrent de montagne aux rivières de plaine pourvu que les eaux soient fraîches ($< 18^{\circ}\text{C}$) avec une faible amplitude thermique et une forte concentration en oxygène dissous ($> 7 \text{ mg/L}$). Si ces conditions sont réunies, la truite peut se trouver dans des plans d'eau mais la présence de tributaires est indispensable à l'accomplissement du cycle de vie de l'espèce. L'espèce étant exigeante en ce qui concerne sa reproduction, l'accessibilité aux zones favorables est un prérequis essentiel.

■ Milieux particuliers à l'espèce bénéficiant de mesures de protection

Sites de reproduction : pour le frai, la Truite commune recherche des eaux bien oxygénées. La femelle enfouissant les œufs fécondés dans le substrat dans lequel se développeront les embryons, les fonds doivent être constitués de graviers / petits galets (de un à dix centimètres de diamètre) d'une épaisseur comprise entre 15 et 35 cm. La vitesse du courant au fond doit se situer entre 15 et 70 cm/s afin de permettre la circulation de l'eau dans le « nid ». La température doit être comprise entre six et huit degrés Celsius.

■ Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique

Aire de repos : la Truite commune se cache derrière ou sous des blocs rocheux dans des cavités sous les berges, sous les bancs de macrophytes, ou tout autre obstacle l'abritant du courant. Par ailleurs, les truites ont un comportement territorial et sont souvent fidèles à un ou plusieurs gîtes, espacés de quelques mètres à plusieurs centaines de mètres.

■ Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique

■ Autres milieux particuliers à l'espèce

Alimentation : carnassière dès son jeune âge, la Truite commune se nourrit principalement d'invertébrés aquatiques (larves ou adultes) dérivant dans le courant. Les invertébrés terrestres (vers de terre, criquets...) et les formes adultes des invertébrés aquatiques (éphémères...) sont aussi consommés dès qu'ils sont disponibles. Avec l'accroissement de la taille, elle accède plus facilement à d'autres espèces de poissons comme les vairons, les loches, les chabots et même les truitelles. En cours d'eau, les sites d'alimentation sont généralement localisés à proximité de veines de courants apportant les proies que la truite intercepte.

■ Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique

■ Types d'habitats aquatiques associés selon les typologies EUNIS et Corine BIOTOPE

Code CORINE	Intitulé CORINE	Code EUNIS	Intitulé EUNIS
24.1	Lit des rivières	C2.2	Cours d'eau permanents, non soumis aux marées, à l'écoulement turbulent et rapide
		C2.3	Cours d'eau permanents non soumis aux marées, à débit régulier
13.1	Fleuves et rivières soumis à marées	C2.4	Fleuves et rivières soumis à marées en amont de l'estuaire

Autres conditions environnementales nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie

■ Aire de déplacement des noyaux de population

Domaine vital : en dehors du contexte de la reproduction, les déplacements dépendent de l'habitat disponible et de la taille du cours d'eau : dans de petits cours d'eau avec une bonne diversité d'habitat, les déplacements, correspondant essentiellement à des changements de gîtes, seront de l'ordre de quelques dizaines de mètres. A l'inverse, en grands cours d'eau les déplacements peuvent atteindre plusieurs kilomètres. Le domaine vital de la Truite commune est assez bien défini et la longueur est corrélée avec la taille des truites.

Déplacements : les migrations de reproduction ont principalement lieu du mois d'octobre au mois de décembre. Proportionnellement à la longueur du cours d'eau, les distances parcourues sont relativement grandes (8,5 km en moyenne et 25 km au maximum). Les migrations vers les frayères durent de un à quinze jours. Lors de la montaison, les mouvements journaliers peuvent atteindre sept kilomètres. Les migrations sont presque exclusivement nocturnes, mais peuvent parfois s'observer en journée.

Obstacles : Tout obstacle dont la hauteur de chute excède 80 cm sera considéré comme infranchissable à la montaison pour les individus de moins de 30 cm. Cette limite passe à 140 cm pour les poissons de plus de 30 cm. Les obstacles en deçà de cette taille seront plus ou moins franchissables selon leur configuration (pente, fosse d'appel...) qu'ils soient naturels ou artificiels. Il existe aussi des obstacles à la dévalaison, notamment des jeunes stades, comme les ouvrages hydroélectriques (turbines).

On peut également citer comme obstacles les niveaux d'eau qui peuvent être insuffisant (débit résiduel, gué), une absence d'aires de repos, une température trop élevée, la teneur en oxygène ou encore la pollution.

■ Phénologie et périodes de sensibilité

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Reproduction												
Migration	Montaison			Dévalaison								Montaison
Aire de repos												
Alimentation												

 période d'activité principale  période d'activité secondaire

Méthodes de détection

Espèce aux mœurs essentiellement diurnes (sauf pour les migrations), c'est un poisson vivant plutôt en solitaire, qui chasse généralement à l'affût sous la berge, sous une souche ou sous un rocher, dans les zones de courant fort. Elle possède une bonne vision diurne en couleur et est sensible aux vibrations. Son observation est donc possible de jour dans les veines d'eau courante mais cela demande une certaine expérience. Le meilleur moyen de détecter l'espèce reste la pêche électrique (nécessite une autorisation).

Sources d'informations complémentaires

En cas de difficulté d'activation des liens Internet, copier ce lien et le coller dans la barre d'adresse de votre navigateur Internet.

■ Fiche d'information INPN

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/67772

■ Autres fiches et sources d'information

- Fiche espèce DORIS-FFESSM

http://doris.ffessm.fr/fiche2.asp?fiche_numero=388

- Fiche espèce – Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 7

<http://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1102.pdf>

- Fiche espèce sur le site de la Liste rouge mondiale des espèces menacées [en anglais]

<http://www.iucnredlist.org/details/19861/0>

■ Autres espèces protégées possédant des habitats similaires

La truite commune a un fort degré de polymorphisme ce qui, dans le passé, a eu pour résultat la description d'environ 50 espèces différentes. Actuellement, selon certains auteurs, une seule espèce (*Salmo trutta*) devrait être retenue en France avec trois formes écologiques :

- la Truite de rivière (*Salmo trutta fario*) qui reste dans les cours d'eau et garde sa robe juvénile ;

- La Truite de mer (*Salmo trutta trutta*) qui met en place des mécanismes d'adaptation à l'eau salée, développe une robe argentée et un comportement de banc ;

- La Truite de lac (*Salmo trutta lacustris*) qui adopte elle aussi une robe plus ou moins argentée.

- Écrevisse à pattes blanches, *Austropotamobius pallipes* (Lereboullet, 1858)

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/18437

- Lamproie de rivière, *Lampetra fluviatilis* (Linnaeus, 1758)

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/66330

- Lamproie de Planer, *Lampetra planeri* (Bloch, 1784)

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/66333

Bibliographie consultée

Baudoin, J.M., Burgun, V., Chanseau, M., Larinier, M. Ovidio, M. Sremnski, W. Steinbach, P. Voeglte, B. 2014. Information sur la continuité écologique (ICE) - Evaluer le franchissement des obstacles par des poissons : principes et méthodes. Comprendre Pour Agir. Onema.

Gouraud, V., Baran, P., Bardonnnet, A., Beaufrère, C., Capra, H., Caudron, A., Delacoste, M., Lascaux, J.M., Naura, M., Ovidio, M., Poulet, N., Tissot, L. , Sabaton, C. et Baglinière J.-L., 2014. Sur quelles connaissances se baser pour évaluer l'état de santé des populations de truite commune (*Salmo trutta*) ? Hydroécol. Appl., 18 (2014) 111-138

Keith, P., Persat, H., Feunteun, E., Adam, B., Geniez, M. (Eds.), 2011. Les poissons d'eau douce de France, Collection Inventaires & biodiversité. Muséum National d'Histoire Naturelle ; Biotopie, France.

Ovidio, M., 1999. Cycle annuel d'activité de la truite commune (*Salmo trutta* L.) adulte : Étude par radiopistage dans un cours d'eau de l'Ardenne belge. Bulletin Français de la Pêche et de la Pisciculture 1–18.

Informations sur la fiche

Version : octobre 2015

■ Rédaction

Legros Benoît – MNHN, Service du patrimoine naturel
Puissauve Renaud – MNHN, Service du patrimoine naturel

■ Relecture

Poulet Nicolas – ONEMA, Direction de l'action scientifique et technique

■ Citation proposée

Puissauve R., Legros B. & Poulet N., 2015. Fiches d'information sur les espèces aquatiques protégées : Truite commune, *Salmo trutta* (Linnaeus, 1758). Service du patrimoine naturel du MNHN & Onema.

■ Photo

Poulet Nicolas